

PSYCHOTRAUMA & RÉSILIENCE

L'offre de soins

Le CN2R identifie sur le territoire national l'offre de soins spécialisés dans l'accompagnement des personnes souffrant de troubles post-traumatiques assurée par des organismes et établissements publics et privés à but non lucratif (association, fondation principalement) qui appliquent les tarifs conventionnés¹.

Cette cartographie est disponible sur notre site : [ICI](#).

CONDITIONS PREALABLES DE REFERENCEMENT

Pour les établissements, la condition première et impérative au référencement par le CN2R est de **disposer d'un numéro FINESS**.

Le formulaire est complété et validé par le responsable de service de la structure qui s'engage sur l'honneur sur 3 critères cumulatifs : compter parmi ses personnels de professionnels qui disposent :

- d'une **expérience professionnelle** concernant les soins proposés aux personnes souffrant de syndromes psychotraumatisés. Cette expérience est au minimum d'un an ou au minimum deux années en l'absence de **formation** initiale ou continue spécifique sur le psychotraumatisme ;
- de la **maîtrise d'au moins une psychothérapie validée par une démarche scientifique** ou dont l'efficacité est reconnue dans les recommandations de bonnes pratiques thérapeutiques publiées ;
- qui garantissent d'une **analyse de pratique régulière**.

DEPOT DES DEMANDES

Les demandes sont déposées via un formulaire de demande de référencement sur démarche simplifiée accessible par [le site web](#).

INSTRUCTION DES DEMANDES

À la réception par le CN2R (responsable d'instruction Dr Debien) :

- Le **dossier est incomplet** ou comporte de erreurs : une demande de compléments d'information et/ou de corrections est transmise par mail à l'établissement ;
- Le **dossier est complet et le nom de l'établissement a été transmis préalablement par le Centre régional du psychotraumatisme** de la zone d'exercice du demandeur : la demande est validée et l'établissement référencé ;
- Le **dossier est complet et le nom de l'établissement demandeur n'a pas été transmis préalablement par le Centre régional du psychotraumatisme** de la zone d'exercice du demandeur – le dossier est transmis pour avis au Centre régional du psychotraumatisme.

En cas de non-validation, la réponse de rejet sera motivée à l'établissement.

MISE A JOUR DES DOSSIERS

Une fois par an à la date anniversaire du dépôt par envoi de demande de mise à jour. Les établissements n'ayant pas confirmé la mise à jour dans les 3 mois ne seront plus référencés et devront redéposer une demande de référencement.



Responsable du traitement des données :

CN2R
103 boulevard de la liberté
59000 Lille
T : 03 62 26 39 25
www.cn2r.fr

Pour toute question relative à la protection des données :

M : dpo@cn2r.fr

¹ Tarifs conventionnés avec la sécurité sociale : pas de dépassement d'honoraires appliqués.